



Arnaque annuaire téléphonique

Par **viandier marcel**, le **09/06/2009** à **12:26**

Bonjour,rnrnMAP 118 TELECOM , moi aussi je me suis fait arnaqué ce matin vers 8h30 ce mardi 9 juin 2009 par un monsieur Martin qui s'est représenté pour la mise à jour de l'annuaire page blanche. Il m'a demandé expressément de trouver un fax pour l'envoi des informations concernant un transfert. une fois le document faxé , c'est trop tard !!! j'ai donc consulter la gendarmerie qui m'a conseillé d'envoyer un courrier de retractation au même numéro de fax que je me suis empressé de faire sans attendre!! et je transmets le dossier à 60 millions de consommateurs.rnsi vous voulez m'apporter des informations supplémentaires concernant mon problème. merci

Par **malvilar**, le **10/07/2009** à **14:21**

jeudi 9 juillet Tours FRancernappel de la société actu 118 qui selon le principe bien rodé me demande la confirmation de mes données professionnelles sur un fax que je dois leur renvoyer illico pour bouclage de leur annuairernrnl document est evidemment un bon de commande qui m'aurait engagé sur le reglement de 850 € HT mensuel sur 48 mois rnrnla personne me rappelle juste après l'envoi du fax et se montre très insistante pour que je le renvoie, je lui dit que j'ai autre chose à faire et pendant ce temps je consulte internet et realise l'ampleur de l'escroqueriernrrien qu' en y repensant j'en ai des sueurs froidesrnrnla personne me rappelle au bout d'une heure pour me redemander le fax, je lui dit que non et que le document est un engagement fallacieux assimilable à un DOLrnje lui demande de me communiquer son nom complet car elle ne se presente que sous son prenom et quan je demande un numero de ligne directe elle m'indiquee le 118008 qui donnera l'informationrnrnCEs gens sont incroyables pour vous retourner le cerveau et font preuve d'un aplomb formidablernrj'ai contacté la DGCCRF de mon departement ainsi que la Nouvelle

REpublique si le sujet les interessernj'ai appeler egalement les pages jaunes, france telecom et quelques autres pour les avertir que ACTU.118 se reclamait d'euxrnrnpour l'instant je n'ai aucune reponse de personne, et le seul confort que je trouve c'est sur ce forum et quelques autres car pour l'instant je n'ai pas l'impression que cela interesse grand monde a part ceux qui se sont fait avoirrnrnje dois mon salut à des circonstances qui ont fait que je me suis mefié mais quand j'y repense je me dit que j'ai frolé la cata !!!

Par **cisou83**, le **21/07/2009** à **12:31**

Bonjour,rnJ'ai répondu au fameux fax de ACTU.118 ils m'ont appelé aujourd'hui car il prépare une facture. Je leur ai expliqué que j'avais juste validé les informations de nos coordonnées et qu'en rien je n'avais souscrit à ces parutions. rnJe viens de porter plainte auprès de la DGCCRF en leur enpliant que je n'avais en rien validé la commande juste les informations.rnQu'est ce que je risque ?rnPeuvent ils me forcer à payer sachant que je n'ai pas la signature de la société ?????rnAidez moi rnPouvez vous m'eclaircir sur ce que je risque ???rnCordialement

Par **citoyenalpha**, le **21/07/2009** à **17:52**

mdrrnrnTout contrat de service par correspondance doit prévoir une information sur le droit de rétractation du consommateur.rnrnDeplus un vice dans le consentement peut être invoquée puisque cette société se fait passer pour un autre opérateur pour obtenir la signature d'un contrat.rnrnDonc non vous ne risquez rien. rnrnRefusez de payer et s'ils ne sont pas content qu'ils saisissent le tribunal. Vous vous expliquerez alors devant le juge qui appréciera les méthodes peu orthodoxes de cette société ou de ses mandataires.rnrnRestant à votre disposition.

Par **santiago**, le **22/07/2009** à **15:20**

Ma société aussi vient d'être victime d'une arnaque "Actu.118"rnBien que je pensais que nous étions blindés contre tous ces types d'arnaques (fausses factures entre autre), nous nous sommes faits avoir par leur technique très efficace : ils envoient un fax et en même temps téléphone et demandent à l'interlocuteur de bien vouloir vérifier si les coordonnées de la société sont bonnes, ils prétendent que c'est pour la remise à jour de leur annuaire ou quelque chose comme ça. Ils attendent au téléphone et demande de renvoyer immédiatement le fax signé et tamponné. Un mois plus tard une dame vous appelle et vous demande comment vous allez régler les 40 000 Euros que vous devez ! Bien sûr pas au courant, vous demandez de quoi on parle et là aussi rapidement on vous renvoie le fax où vous pouvez voir le case abonnement 36 mois cochée (elle ne l'était pas sur le fax reçu et conservé) à 850 Euros par mois !. Si vous insistez comme quoi vous n'aviez pas l'intention de passer une commande et que de toute façon vous ne paierez rien, on vous propose une solution à l'amiable. Un soit-disant avocat vous appelle mais la conversation a tourné court une fois qu'on lui a demandé toutes les données de la société, il a seulement dit qu'il nous mettait au tribunal (sinon il paraît qu'ils proposent pour 10000 Euros une assistance qui sera remboursée par la suite). Avec du

recul cela semble gros et surtout quand on lit les témoignages des autres victimes, d'où la raison du mien!. Bien sûr je ne paierai rien et j'ai eu confirmation par la DGCCRF qu'il n'y a pas à donner suite et à sa connaissance ils ne vont jamais poursuivre leurs victimes !

Par **Albator64**, le **24/07/2009** à **23:37**

Aujourd'hui Vendredi 24 Juillet 2009 9h30, ACTU.118 m'appelle, rnrnLes méthodes que vous tous avaient évoqués n'ont pas changé. rnrnLes petits détails qui changent sont l'agression dans la demande de paiement, en aucun cas on vous dira où se trouve le siège social du cabinet d'avocat (car c'est une antenne à paris) par ailleurs aucun numéros de téléphone ne vous sera communiqué (or pour des avocats ça m'étonnerai qu'ils veuillent rester dans l'anonymat), la personne au bout du fil ne vous donnera jamais son nom, et vous coupera la parole le plus souvent que possible afin d'avaler "leur poison"rnrnAfin de détourner votre attention, ces escrocs vous disent que la conversation est enregistrée alors qu'il ne sont pas foutu de retrouver la "conversation avec la télé-opératrice", de plus pour vous induire en erreur souvent on vous dira "là n'est pas la question", encore pour détourner votre attention et accroître votre angoisse, de suite ils entameront une procédure "judiciaire" pour vous intimider et 10 min plus tard vous avez une convocation par fax!! étonnant,non? une convocation par fax, c'est du PIPO, c'est toujours en Lettre avec AR, on est en France merde!! pays Super Administratif, et pas faxiste!!rnrnVous refuserez cette convocation car ayant trop peur vous voudrez trouver une solution à l'amiable et la fameuse méthode à l'amiable on vous la trouve plus vite qu'un tire de Lucky Luck et oh! miracle on vous propose ceci rnrnPayer l'annuité + frais de dossier ht et au bout de 8 jours on vous rembourse l'annuité.rnrnAutant payer les frais directement non??? tout est Psychologique, je m'en remet de ce matin et j'ai la rage au ventre, par chance je n'ai rien payé du tout!rnrnATTENTION!!!!!!! DANGER!!!!!!! VOUS NE REVERREZ PLUS UN CENTIMES!!!!!!! PAS DE RIB!!!rnrnSi votre assureur a une assistance juridique demandez conseils ou mieux, transmettez lui tous les documents, ce que j'ai fait et oh! surprise, le cabinet d'avocat N'EXISTE PAS AU BARREAU DE PARIS!!!!rnrnA cette date, je ne suis pas sûre des conséquences, mais je pense que ces requins ne me lâcheront pas de si tôt, on m'a demandé de garder mon calme, et ne pas insister si toute fois ces escrocs m'appelaient.rnrnrnUN GRAND BRAVO A VOUS TOUS, VOUS AVEZ PASSE UN MOMENT ANGOISSANT ET VOUS AVEZ FAIT PREUVE DE COURAGE FACE A SES ESCROCS. rnrnLE MINISTERE DES FINANCES NE POURRAIT PAS FAIRE CIRCULER UN COURRIER METTANT EN GARDE CES ENTREPRISES OU BIEN INDIQUER LES MOYENS POUR EVITER CE QUI NOUS EST ARRIVE???

Par **Margoton 14**, le **29/07/2009** à **17:44**

bonjour, moi aussi mon entreprise s'est fait avoir par actu . 118 même procédé , avec intimidation car , j'ai aussi renvoyé le fax signé une simple mise à jour de coordonnées avec opératrice bien entraînée , , en plus on ma aussi proposé la résiliation à l'amiable via un avocat , qui après recherche n'est même pas inscrit à l'ordre des avocats et pourtant on s'y tromperait, pour l'instant j'attends la suite des événements , mais ce forum est vraiment bien car je vais partir en vacances tranquille sans le souci de me dire que je dois payer la somme de 12000.00 € rien que ça pour une année ce qui me permet soit disant de résilier mon engagement , merci à Albator 14 pour son message , on se tient au courant pour la suite

Par **cathou**, le **26/08/2009** à **13:34**

bonjour,rnrn J'ai été moi-même victime de Actu 118 et je viens ce matin d'être contacter pour payer la facture annuelle d'inscription (10200 €) après intervention d'un soi-disant avocat pour une solution de résiliation amiable . Celle intervention de l' Avocat m'a paru trop " facile " et rapide alors je me suis méfié, comme je n'avais pas l'intention de payé quoique ce soit sans vérifier que j'allais bien être remboursée ensuite, j'ai consulté votre site et j'ai été bien confortée de ne surtout rien faire malgré les menaces de l'avocat . Dois-je quand même contacter un avocat ? Merci

Par **Albator64**, le **26/08/2009** à **14:34**

Bonjour Cathou,rnrnrnPour répondre à votre message, je vous propose de ne rien faire.rnrnGarder dans un dossier le fax d'actu118 (si vous l'avez) rnrnPar la suite si le soi-disant avocat vous recontacte (ou pas) et vous envoie une convocation, sachez que c'est BIDON!!!! j'insiste bien car toute convocation au tribunal se fait par lettre avec accusé de réception.rnrnON VEUT VOUS FAIRE PEUR, FAITES PREUVE DE SANG FROID ET SURTOUT NE DONNEZ PAS UN CENTIMES!!!rnrnIls n'attendent que ça!rnrnTENEZ BON, LE CALVAIRE FINIRA VITE

Par **loulou**, le **15/09/2009** à **21:47**

Bonsoir moi aussi je suis victime enfin ma société même blabla sauf que moi c'est groupe telecom situé visiblement en Grande Bretagne.rnj ai retourné le document (pour valider les infos) il y avait des prix (890 € sur 48mois) mais la fille m'a dit que cela ne me concernait pas que je paierai rien. Naive je retourne le doc tamponné et lu et approuvé.Ce n'est qu'aujourd'hui qu'une personne a contacté l'entreprise et là j'ai eu les foudres me tomber dessus (car je l'ai signalé à personne c'était les vacances).rnJ'ai peur de la suite et que ça aille plus loin je ne veux pas perdre mon emploi.rnAu service juridique on m'a dit que j'avais tout mes torts que ça allait être compliqué. Que dois-je faire ? Est-ce que groupe télécom est la même chose que actu118? j'ai les boules j'ai du mal à réaliser l'ampleur du problème SVP AIDEZ MOI!!!!!!!!!!

Par **Albator64**, le **15/09/2009** à **21:59**

OUI, c'est la même chose!rnrnActu 118, MAP 118, c'est pareil, (société basée au Royaume Uni, kings road, etc..).rnrnON VEUT VOUS FAIRE PEUR, FAITES PREUVE DE SANG FROID ET SURTOUT NE DONNEZ PAS UN CENTIMES!!! NE PAYEZ SURTOUT PAS!!! NE LEUR FAITES PAS CONFIANCE!!!!rnrnVous n'avez pas à avoir de souci pour votre emploi, ce n'est pas votre faute et de toute manière c'est votre patron qui a la signature légale, donc le document est nul.rnrnSi vous recevez une convocation, jetez-la et préoccupez-vous du travail à faire pour la journée.rnrnBonne nuit et Bonne chance.

Par **loulou**, le **15/09/2009** à **22:19**

CE QUI M INQUIETE CEST QUE SUR LE DOC C ETAIT MARQUE " CERTIFIE AVOIR LE
POUVOIR DE SIGNATURE " JE L AVAIS PAS VU CA AIE AIE !!!rnMAIS VU LES ARTICLES
1108/110 DU CODE CIVILE YA MOYEN D EN DECOUDRE ENFIN J ESPERE

Par **Albator64**, le **15/09/2009** à **22:21**

NE VOUS INQUIETEZ PAS!!rn rnPORTEZ PLAINTES SI VOUS LE DESIREZ.

Par **loulou**, le **16/09/2009** à **09:29**

comment on procédé vos employeurs ont ils ttendu ou réagi aussitôt recommandé plainte
etc....Dois je le signaler a la repression des fraudes on vu que j ai assez ait de conneries je ne
bouge plus un cil ?Et j attends que mon employeur s'en occupe lui est pas rassurant sur ce
sujet pourtant au vu des temoignages ya pas à s inquieter j aimerai lui dire mais je vais me
faire appeler arthur.Combien de temps ca dure cette histoire?

Par **anne**, le **01/11/2009** à **20:31**

Mon frère vient d'être victime exactement de la même arnaque, même méthode ,les coups de
fil ,le fax, l'avocat maître VERECK (comme verreu)! introuvable, les 850 euros par mois, le
paiement de 30000 euros pour arrêter la procédure etc..suel nouveauté le nom de la société a
changé il s'agit de CENTRAL TELECOM l'adresse est en chine rue du business ces voyous
pensent avoir de l'humour ..

Par **anne**, le **18/11/2009** à **15:56**

18/11/09rnMa soeur vient d'être la victime de cette arnaque aujourd'hui même!!Il s'agit
maintenant de PRO TELECOM, mais toujours de Maitre Vereck!rnElle a signé pensant
comme on lui a indiqué que c'était gratuit.On lui demande de verser 27400€ pour solutionner
cette affaire à l'amiable,sinon il y aura des poursuites judiciaires.rnLe n° de téléphone de
Cabinet Bessis,où est Maitre Vereck n'existe pas, quant à PRO TELECOM c'est une petite
société de téléphonie de Lunel, qui n'a rien à voir avec ça.rnJ'ai appelé 2 cabinets d'avocats à
Paris,du nom de Bessis,aucun des 2 ne connaît Vereck et Pro Telecom.Par contre, un des 2
m'a dit avoir été contacté la semaine dernière pour une affaire identique.D'autre part, le code
de déontologie des avocats précise qu'un avocat ne prend jamais contact directement avec la
partie adverse mais toujours avec l'avocat qui la représente.rnAuusi, nous allons contacter La
direction de répresion des fraudes et surtout ,nous ne paierons pas un centime!rn rnMerci à
tous ceux qui sont concernés de répondre et dire ce qu'ils en pensent.

Par **sarldvm**, le **26/11/2009 à 15:19**

Salut à vous tous.
Moi j'ai des sueurs froides depuis que PRO TELECOM m'a contactée ce matin en me réclamant plus de 42000€. Je suis allée à la gendarmerie et au tribunal mais on m'a conseillé de porter plainte au Procureur de la République.
Grace à vos témoignages, j'ai bien l'impression qu'il s'agit d'une grande arnaque. Mais ne vaut-il pas mieux se protéger quand-même ?

Par **sarldvm**, le **26/11/2009 à 15:21**

Salut à vous tous.
Moi j'ai des sueurs froides depuis que PRO TELECOM m'a contactée ce matin en me réclamant plus de 42000€. Je suis allée à la gendarmerie et au tribunal mais on m'a conseillé de porter plainte au Procureur de la République.
Grace à vos témoignages, j'ai bien l'impression qu'il s'agit d'une grande arnaque. Mais ne vaut-il pas mieux se protéger quand-même ?

Par **cathou**, le **27/11/2009 à 10:27**

bonjour,
Suite au problème similaire que j'ai eu au mois d'août je n'ai pas porté plainte mais depuis je n'ai jamais eu de nouvelles de ce fameux avocat . Il serait sans doute bien de signaler mon cas, dois-je contacter la répression des fraudes ? merci

Par **ticajazz**, le **01/12/2009 à 15:39**

bonjour,
Je viens de me faire avoir par ce Mr. Martin qui soi disant travaille maintenant pour Centrale telecom .Il m'a comme vous fait croire que c'était pour l'actualisation des pages blanches.Un Mr. Berthelot fait alors son entrée dans le jeu et me dit que je dois 32000 euros mais me propose de m'aider grace au service juridique qu'il souscrit soi-disant.Ce Mr. Berthelot (qui a bizarrement la meme voix que Mr. Martin) me dit qu'il travaille pour GE Factofrance société de recouvrement.Il m'a appelé au moins 10 fois aujourd'hui alors qu'à la base il me disait que ce n'était pas son travail de m'aider, qu'il était chargé de récupérer les sommes dues et que ses collègues ne se seraient pas montrés aussi patients que lui !!!
Pouvez vous me dire comment s'est finie votre affaire?
Je pense que votre Mr Martin est le miens.
Merci par avancern
Jessicagasnier@gmail.com

Par **cathou**, le **01/12/2009 à 17:40**

bonjour Jessica,
dans mon cas l'avocat ne s'appelait pas Martin mais il était très insistant et même menaçant, comme entre deux coups de fil j'avais été voir sur ce site je n'ai évidemment pas donné suite suite aux menaces ni payé quoi que ce soit .
Je n'ai jamais eu

de nouvelles depuis le mois d'août,

Par **grandphil17**, le **02/12/2009 à 14:35**

Pour donner suite au message d'Anne,
J'ai été contactée de la même manière par PRO TELECOM le 24 novembre, dans un premier temps je n'ai pas donné suite. Mais après un second coup de téléphone qui me garantissait que, comme je ne voulais pas paraître sur internet, je n'aurais rien à payer. J'ai donc renvoyé par fax la correction de mes coordonnées avec le tampon de la société.
8 jours après, coup de téléphone me demandant où devait être envoyée la facture.
Devant mon refus de donner suite, mon interlocutrice qui ne se présente que par son prénom me dit que pour me rétracter suite au bon d'insertion que j'avais signé un avocat allait me contacter pour un arrangement à l'amiable.
Dans les 5 minutes une personne se présente sous le nom de Maître Jean-Louis BESSIS inscrit au barreau de Paris depuis 35 ans.
«J'ai l'habitude de ce genre de problème, afin que je puisse instruire votre affaire, faites moi parvenir la moitié de la somme que l'on vous réclame soit 23000 €. Cette somme vous sera restituée dans les 8 jours et il ne vous en coûtera que 35 €. Il est urgent que ça se fasse dans la journée, après je ne pourrai rien faire.»
Devant mon hésitation ce soit disant avocat c'est énervé me disant qu'il lui fallait impérativement une réponse dans la journée.
Recherche sur internet.
Maître BESSIS existe bien, mais sa secrétaire m'a certifié qu'il ne m'avait jamais appelé dans la matinée.
Maintenant ma question est la suivante:
Quelle suite dois-je donner? Bien sûr ne rien payer.
Mais faut-il porter plainte? Et auprès de qui?
Merci de vos réponses.

Par **cathou**, le **02/12/2009 à 16:04**

bonjour à tous,
incroyable : après une première arnaque en août 2008, je viens à nouveau d'être contactée par CENTRE Telecom qui me propose encore une mise à jour des pages blanches . Elle me demande si je veux un logo et comme je n'en veux pas elle me précise bien qu'alors il n'y a rien à payer . Me doutant que c'est la même histoire, je la laisse quand même m'envoyer un fax et me rappeler et là, j'en profite pour lui expliquer qu'on a bien compris l'arnaque, que ce n'est pas gratuit du tout et qu'on va porter plainte ect ... finalement elle m'a raccroché au nez n'ayant plus d'arguments à me donner !
Salut à tous

Par **anne**, le **03/12/2009 à 13:59**

Anne 3/12/09
Ma soeur n'a rien payé et depuis...silence radio de Pro Telecom et de maitres BESSIS et VERECK!
Nous sommes allées à la gendarmerie pour déposer plainte,mais le gendarme de service nous a dit qu'il ne fallait rien faire, que c'était de l'intimidation et qu'il n'y aurait aucune suite.Effectivement.
Aussi, gardons toujours le contact entre nous et si des choses nouvelles arrivent, surtout ne rien payer et montrer à l'interlocuteur que personne n'est dupe de l'arnaque.
Cordialement à tous et Bonnes Fêtes de fin d'Année

Par **DEZARNAUD**, le **03/12/2009** à **17:41**

j'ai reçu un fax de PROTELECOM le 11/11/09 que j'ai mis à la poubelle . Le lendemain une conseillère me téléphone à propos de ce fax me disant que il avait eu un problème informatique et que une mise à jour des fichiers de mon secteur d'activité était à faire. Elle m'a bien dit que il n'y avait aucun engagement qu'il fallait juste cocher document lisible et de signé et tampon de la société et de le faxé ce matin . Lui signalant que le doc était détruit elle me refaxe un 2e sans m'en occuper puisque j'avais des choses plus importantes à faire . Vers 15 h 00 la conseillère me recontacte par téléphone pour me dire qu'elle n'avait pas reçu le doc . Ayant des doutes la correspondante me demande le souci et donc je lui dit : signé un doc d'ordre d'insertion ne me plaît pas et elle me répond que la signature c'est pour faire voir la bonne démarche vers les professionnels auprès de ces supérieurs et là j'ai fais la connerie de ma journée rnJ' AI FAXER LE DOCUMENT rn**Putin vite soulager moi l'esprit** .rnJ'ai mis le dossier chez UFC que choisirrn Julien COURBET (RTL) rn Service public 3939rn8 jours après contact d'un cabinet comptable qui me demande ou faire parvenir l'échéancier et les factures et là ma colère est montée et la soi-disant comptable m'a dit voyant votre refus elle m'a dit que le cabinet BLESSIS me contacte dans 15 mn environ . 15 mn Le soi-disant Maître BLESSIS me fait la morale et me dit vous avez 2 solutions : la 1ere payer 50 000€ suite à la signature du doc faxrn2eme faire une résiliation anticipée à l'amiable : vous me faites un chèque de 23 500 € soit 50% qui vous sera remis dans 8 jours déduit les frais de dossiers qui sont de 35 € .rnJ'ai pris un putin de vaccin je ne vous dit pas le prochain démarcheur par téléphone.rnJ'en suis là: j'ai fait une belle lettre à PRO TELECOM que je mets à dispo de qui la veux. A envoyer en recommander avec AR j'attends . Mais avec mes recherches, l'adresse de PRO TELECOM n'existe pas ni le cabinet de " maître BESSIS".rnSamedi 12 décembre retour de la lettre à pro telecom, et comme prévu PRO TELECOM est inconnue à cette adresse . rnEt pas de nouvelle du cabinet BESSIS rn**ENFIN PAS DE PANIC C' EST UNE SIMPLE ARNAQUE PAR INTIMIDATION**

Par **cathou**, le **03/12/2009** à **18:27**

bonsoir Dezarnaud,rnrn Ces histoires ne sont vraiment pas drôle mais j'ai quand même rigolé en imaginant l'accueil que vous réservez au prochain démarcheur ...rn Je suis moi-même beaucoup plus méfiante (je l'étais déjà pourtant) il ne faut pas mettre tout le monde dans le même panier mais il faut surtout bien lire les documents que l'on reçoit, même les petites lignes en bas ... les démarcheurs jouent souvent sur le fait qu'on a bien autre chose à faire qu'à tout lire !rn Bon courage

Par **DEZARNAUD**, le **03/12/2009** à **20:43**

Merci Cathou de ta réponse rnMais c'est clair que le prochain démarcheur ou cheuse va se faire renvoyer sur les roses .rn**IL FAUT FAIRE TOMBER CES PUTIN D'ARNAQUEURS**

Par **beuzer**, le **04/12/2009** à **19:03**

J'ai été sollicité aujourd'hui même par PRO TELECOM, le discours d'usage est toujours le même et on me fait le coup 1 ou 2 fois par an donc je ne suis pas tombé dans le panneau.rnCes escrocs font certainement un grand nombre de victimes puisque leur activité pérennise au fil des ans.rnJe suis stupéfait que de tels procédés puissent perdurer : Mais que font la justice et la DGCCRF?

Par **Mr43**, le **15/12/2009** à **14:54**

Bonjour,rnce message s'adresse a Anne qui habite le Puy de Domes : mes parents se sont fait avoir par la societe PRO TELECOM et voudrait pouvoir discuter de cette mauvaise experience avec qq'unrnsi cela est possible voici mon mail la_casadeenne43@hotmail.comrnMERCI

Par **Rouen**, le **06/01/2010** à **11:29**

Bonjour. Je suis en train de vivre le même cauchemar...rnLe 25/11/09, j'ai été contactée par cette société PRO TELECOM. La personne (Jocelyne Durand) s'est présentée comme prestataire d'Orange. Elle m'a affirmé qu'il ne s'agissait que d'une simple mise à jour d'adresse dans l'annuaire professionnel. J'ai commencé par l'envoyer sur les roses mais elle a usé harcèlement et force persuasion, m'affirmant qu'il n'était **absolument pas** question d'argent et que cela devait être fait dans la journée . J'ai donc commis l'énorme ERREUR de signer son fax et d'y apposer le tampon de la SARL de mon mari. Ce matin, coup de fil du service comptable nous réclamant 48.000 euros au final (car il paraît que j'ai signé un engagement sur 48 mois). Le ton est monté et la comptable nous a passé l'avocat de leur société (???!!) , maître Leroux qui nous a proposé l'arrangement suivant : payer absolument **aujourd'hui** 25.000 euros (les sommes variant au cours de la conversation) pour recevoir un contrat d'assurance qui permettrait la restitution de cette somme. Mon mari s'est énervé considérant qu'il s'agissait de chantage . Il a donc raccroché le téléphone au nez de cet "avocat" sur un conflit .rnMon mari est persuadé qu'il faut faire le mort et qu'il n'y aura aucune suite. Moi, je suis beaucoup plus angoissée... Je souhaite l'aide de quelqu'un qui a vécu la même chose . Quels recours avoir et vers qui ?rnJe vous remercie par avance pour votre aide

Par **DEZARNAUD**, le **06/01/2010** à **13:37**

BONJOUR RouenrnPas de panic votre mari a raison j'ai fais un courrier a l'adresse du fax de PROTELECOM en AR . la lettre m'est revenue avec le motif : adresse commun que j'ai mis dans un dossier au cas ou et puis depuis pas de nouvelle de protelecom et du cabinet BESSI .rnj'en profite pour vous souhaitez un tres bonne année sans l'angoisse de protelecomrnPhilippe

Par **Rouen**, le **06/01/2010** à **14:35**

Merci Philippe pour votre réponse très rapide. A mon tour, je vous présente mes meilleurs vœux pour 2010.
Je pensais vous demander le modèle de votre lettre, apparemment ce n'est pas la peine !
Cependant, je pense qu'il est important de faire quelque chose d'un point de vue juridique afin d'éviter que de pauvres gens se fassent arnaquer.
J'ai téléphoné à la seule société Pro-Télécom (à Lunel) qui est répertoriée : je n'étais pas la première à les prévenir.
Je viens d'envoyer un mail à 60 millions de consommateurs . Wait and see.
Je pense également avertir la répression des fraudes.
Je vais voir s'il est possible de trouver le n° de téléphone de " l'avocat " qui nous a appelé ce matin (mais je ne sais pas s'il est possible d'avoir une facture détaillée à posteriori) .
Même si je suis un peu calmée, il en reste néanmoins la très désagréable sensation d'avoir été manipulée....

Par **nico**, le **30/01/2010** à **18:06**

Bonjour tout le monde, la société PRO TELECOM agit toujours. Il y a trois mois ma mère avait signée le fameux fax contre sa volonté. Une semaine après le fameux avocat a appelé pour le paiement des 44000€. N'étend pas d'accord pour payer nous lui avons raccroché au nez.
Puis hier matin, mes parents ont reçu un coup de téléphone du ministère de la justice qui leur signalait le début d'une procédure judiciaire. Ils ont reçu un fax avec sceau du tribunal et drôlement bien fait.
C'est là que l'histoire change pour mes parents car lors de la conversation téléphonique elle a transmis son numéro de compte bancaire de l'entreprise sous toute cette pression morale. Elle se ressaisit et appelle sa banque pour bloquer son compte à 12h30.
Début d'après-midi mes parents sont allés en gendarmerie puis sont allés à leur banque. Leur banquier les reçoit et leur dit qu'il a validé un virement de 11 000€ à 15h30 et à leur stupéfaction. Ces escrocs se sont fait passer pour mon père et disant qu'il avait des dettes auprès de fournisseurs à régler immédiatement. L'escroc a demandé au banquier combien maxi il pouvait retirer et celui-ci lui a dit 11000€. Mes parents sont alors reçus par le directeur de la banque qui leur explique que le virement est bloqué entre la banque générale et un compte aux DOM-TOM. Il leur a fait comprendre que c'était sûrement trop tard pour récupérer l'argent et aussi qu'il avait fait une erreur. Mais il lui a aussi dit qu'elle n'avait pas à divulguer ces informations bancaires.
Actuellement mes parents sont à découvert et ne savent pas comment tout ça va se finir.
Attention à vous tous !!!

Par **nouch**, le **11/02/2010** à **23:19**

Moi aussi ils ont essayé de m'arnaquer aujourd'hui le 11 /02 /2010 à 14 h 30, coup de téléphone de Madame JOURDAIN soit disant comptable de la société me disant que je devais régler les sommes mensuelles de 806€ ht par mois pour lesquelles je m'étais engagé par fax auprès de France Télécom pour de la pub sur internet.
Le soit disant fax et coup de téléphone que j'avais reçu au préalable, c'était pour une mise à jour de mes coordonnées de société sur l'annuaire des pages jaunes gratuitement.
Dans le fil de la discussion, elle m'a proposé de me mettre en relation avec un avocat afin de résilier le contrat soit disant souscrit.
10 minutes plus tard un certain MAITRE BESSIS me contacte et me propose 2

solutions.
La N° 1: poursuites au tribunal = 35000€
La N° 2 arrangement à l'amiable, verser 23700€ à France Télécom qui vous seront remboursés au bout de 7 jours quand l'assurance prévue à ce contrat aura pris effet.
net il ne m'en coûterait que 35€ de frais de dossiers.
Je lui ai expliqué que je n'avais pas cette somme disponible et pourquoi verser 23700€ pour 7 jours alors qu'il est aussi simple de m'envoyer les papiers de l'assurance et de payer 35€. Il m'a raccroché au nez et plus de nouvelles.
]ATTENTION ARNAQUE A FOND.

Par **DEZARNAUD**, le **23/02/2010** à **08:16**

Bonjour
Suite du film . un nouveau personnage : inspecteur Guillet de la section judiciaire qui demande un chèque de 85450€ pour annuler la procédure PROTELECOM . c'est ma femme qui a pris la communication je n'étais pas là elle a donc pris un N° de téléphone qui n'est pas en service . la suite dans le prochain épisode . [fluo]SURTOUT NE PAYEZ PAS[/fluo]

Par **kenzo23**, le **12/03/2010** à **16:56**

bonjour, ma mère a eu ce même coup de téléphone et donc ce même fax, étant affaiblie avant une opération chirurgicale, elle a renvoyé ce fax signé. Elle a donc reçu le coup de téléphone lui disant qu'elle devait 40 000 euros, n'ayant pas cette somme et dans l'affolement elle a rétracté ce contrat mais en échange ils lui ont demandé 6000 euros. Elle a fait l'erreur de les virer sur leur compte, nous n'avons jamais eu à faire à des arnaqueurs de cette sorte. Ils lui avaient promis de lui rembourser et ont donc envoyé par fax une attestation de remboursement de 16 000 euros. Elle rappelle donc ne comprenant toujours pas l'arnaque, Mme "Lafontaine" lui dit de faire à présent un virement de 10 000 euros pour rétablir la somme. Ma mère a donc commencé à se méfier et a refusé de le faire. Elle est allée porter plainte mais les gendarmes ne peuvent apparemment rien faire. Que peut-elle faire à présent pour espérer peut-être un jour récupérer l'argent ou au moins pour que cette histoire serve aux autres et mette à mal ces arnaqueurs??
merci de votre aide
On se demande juste comment des personnes aussi déshumanisées peuvent encore se regarder dans le miroir...

Par **kenzo23**, le **12/03/2010** à **19:11**

a Nico d'île et vilaine:
ma mère s'est inquiétée en voyant ton message car elle a peur qu'ils appellent sa banque comme ils l'ont fait pour tes parents. Elle a donc appelé son banquier qui lui a dit que c'était impossible car c'est le compte d'une SARL, elle voudrait donc savoir si c'était un compte de société pour tes parents ou un compte courant?
merci d'avance

Par **andre**, le **18/03/2010** à **19:07**

bonjour,
notre entreprise est également une victime de Pro telecom:
j'ai eu le malheur de signer et tamponner ce fax le 23/11/09 proposant une insertion coté pro des pages blanches (nouveau + offre promotionnelle) gratuite la première année puis payant si satisfait (c'est du

moins ce que Jocelyne Durant notre interlocutrice veut nous faire croire au téléphone). bien sur il y a urgence car les annuaires sont sur le point d'être édités sans lire complètement les conditions générales de ventes. le 11 mars dernier j'ai reçu un coup de téléphone de M Leroux, comptable chez factofrance cabinet s'occupant des intérêts de pro telecom, me donnant des sueur froides en me disant que nous étions engagés avec ce fax sur 48 mois à verser 890 euros /mois, prenant notre cas en pitié, il me dit qu'il va prévenir maître Bessis avocat de paris pour trouver un arrangement et que cet avocat me rappelle dans le quart d'heure. j'attends ce coup de fil dans l'angoisse et en me sentant coupable d'avoir signé un tel doc sans le lire sans soulagement, maître Bessi m' appelle et me propose soit un contrat de résiliation amiable mais il faut faire un virement de 14000 euros que l'assurance nous rembourse dans les 3 jours - 35 euros de frais de dossier soit une assignation à comparaître devant les tribunaux avec des frais d'avocat exorbitants un monsieur charmant qui a pitié de notre cas, qui voit que l'on est honnête bref tout le barratin pour me mettre en confiance malheureusement, je suis tombée dans le panneau trop paniquée et impressionnée par cet avocat. rn j'ai reçu par fax un document très convainquant pour résilier le contrat amiable rn mettant par écrit l'engagement de l'assurance de nous rembourser notre virement sous 3 jours à la banque avec une clause de confidentialité et sans en parler à personne, j'ai donné l'ordre de virement. rn il a continué à m'appeler pour prendre de mes nouvelles en attendant le délai du virement rn nous avons compris que c'était une arnaque alors qu'il nous demandait encore plus d'argent rn rn ATTENTION IL NE FAUT SURTOUT PAS PAYER ET DEMANDER DES CONSEILS rn en attendant le leçon nous coûte chère et l'entreprise est en danger rn nous avons porté plainte mais il semblerait qu'il n'y a pas grand chose à faire contre ces sociétés fantômes rn bon courage aux autres victimes rn andre

Par **lomav**, le **19/03/2010** à **20:16**

Je suis atterré de lire des choses pareilles.... rn En France et en 2010, c'est fou ! rn On se demande surtout ce qu'attend la DGCCRF pour réagir. rn Je n'ai pas eu cette mauvaise expérience, mais bon courage à tous.

Par **PascalD**, le **23/04/2010** à **11:38**

Bonjour, rn rn Pour info, la DGCCRF ne peut rien faire dans ces cas là. Il s'agit sans conteste possible d'escroquerie au sens pénal du terme. La DGCCRF n'a pas la compétence juridique pour traiter ce type de dossier. rn A faire donc : rn- a priori, se méfier de toute demande de ce genre ... rn- a posteriori, ne céder en aucun cas à leurs pressions, ils n'ont aucune légitimité ! rn rn Pour se plaindre, c'est ici que ça se passe : rn <https://www.internet-signalement.gouv.fr/PortailWeb/planets/Accueil?input.action> rn rn Cordialement, rn Pascal

Par **crosnier**, le **26/04/2010** à **20:12**

boujour rn rn même expérience le 12 02 2010 service télécom me contacte pour une mise à jour de l'annuaire une madame martine levêque. ce n'est qu'une formalité et c'est gratuit. rn elle m'envoie un fax, que je dois signer et tamponner. ok rn 2 mois plus tard cette dame me

rappelle pour nous réclamer la somme de 40000€ . pardon quoi !!!!!rn nous refusons et nous mettons en relation avec un avocat mr gonzalez à paris.rn mais comme nous sommes des personnes de bonne foi il nous demande de lui régler la somme de 10680€ cela devais peut être nous soulager non mais !!! etrn qu'une soit disant assurance nous remboursera sous les 8 jours.rnrn Sachez que le vrai mr gonzalez existe bien à paris mais qu'il à usurpation d'identité.rn bien sûr nous n'avons rien payer .rn ce n'est qu'une pure arnaque, mais quand même attraper en beautérn soyez vigilant quel monde d'escroc à qui faire confiance de nos jours.rn courage rnrnrnrnrn rn rnrn rn

Par **ninou**, le **04/08/2010** à **11:11**

Bonjour!rn Ce matin, un appel, d'une certaine Valérie Morrin... du groupe France telecom pour mettre à jour nos coordonnées professionnelles suite à un soucis informatique...rn Même procédé que ceux précités, un fax m'est envoyé, justement, je me rappelle qu'il y a 2 ans nous avons failli être victime d'une arnaque similaire...rn Finalement il ne s'agit pas de France télécom mais de GROUPE TELECOM et le fax n'est pas une confirmation de coordonnées MAIS un Ordre d'insertion...rn Insertion à quoi???rn Bref 5 minutes après, la personne me rappelle mais je lui dis que je n'ai personne pour signer son papier et que je transmet aux personnes concernées à leur retour de congés....rn En espérant que d'ici là, l'arnaque soit démontée!!!! rn Elle semblait fortement déçue de ma réponse mais pour une fois n'a pas insisté!!!rn Je passe par là pour le signaler aux internautes mais qui prévenir pour démanteler le réseau??? aie aie aie!!!